



Municipalité de Saint-Victor

N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR BEAUCE-NORD

Le 3 septembre 2002, à 20:00 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers Richard Bélanger, Serge Jacques, Steve Plante, Sylvain Vachon, Pierre Tardif et Jacques Bolduc, formant quorum sous la Présidence du Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire dit une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

151-2002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Richard Bélanger,
Secondé par Monsieur Serge Jacques,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que l'ordre du jour soit adopté
tel que présenté.

ADOPTÉ

152-2002

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que le procès-verbal de la séance
du 5 août 2002 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ



Municipalité de Saint-Victor

N° de résolution
ou annotation

153-2002

DEMANDE DE NETTOYAGE DU RUISSEAU DES ORMES

ATTENDU la demande de Monsieur Alain Champagne pour faire nettoyer le ruisseau des Ormes.

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander à la M.R.C. Robert-Cliche de bien vouloir faire nettoyer une partie du ruisseau des Ormes. Les travaux à réaliser devront être effectués sur une partie des lots 75, 76, 77, 78 et 79. La Municipalité sera le maître d'oeuvre de ces travaux.

ADOPTÉ

154-2002

ENLÈVEMENT DE PANNEAUX PUBLICITAIRES - AVIS DE 48 HEURES

ATTENDU l'installation de panneaux publicitaires, sur le terrain de la Municipalité, de la Compagnie Romaro;

ATTENDU que les panneaux publicitaires ont été installés sans permission de la Municipalité.

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor donne quarante-huit (48) heures à la compagnie Romaro Structures pour enlever les panneaux publicitaires, qui sont situés sur le terrain de la Municipalité, soit au coin des rues Principale et Industrielle du Boisé, si non la Municipalité prendra les procédures nécessaires pour enlever ces dits panneaux, le tout, à leur frais.

ADOPTÉ

155-2002

RUE INDUSTRIELLE DU BOISÉ

ATTENDU la lettre reçue de Romaro Structures pour savoir si la rue est conforme;

ATTENDU que la compagnie Romaro Structures demande de l'asphaltage ainsi que des ponceaux chaque côté de la rue.

0666



Municipalité de Saint-Victor

N° de résolution
ou annotation

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Steve Plante,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que le Conseil Municipal n'a pas
budgété, pour l'année 2002, les travaux
demandés par Romaro Structures, soit de
l'asphaltage dans la rue et des ponceaux
chaque côté de la rue Industrielle du Boisé.
Pour ce qui est de la largeur de la rue
Industrielle du Boisé, selon nos ingénieurs,
cette rue est conforme.

ADOPTÉ

156-2002

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT - AUTORISATION POUR SIGNATURE

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Serge Jacques,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, d'autoriser le secrétaire-
trésorier, Monsieur Marc Bélanger, à signer le
contrat numéro 3471-02-4922 avec le Ministère
des Transports pour le déneigement, déglacage,
fourniture et chargement des matériaux ainsi
que la fourniture du site d'entrepasage pour
le rang des Fonds, une partie du rang Sainte-
Caroline et du 1^{er} Rang Nord.

ADOPTÉ

157-2002

AMÉLIORATION DU RÉSEAU MUNICIPAL - APPROBATION DU RAPPORT DES DÉPENSES

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-
Victor approuve le rapport des dépenses
admissibles à la subvention de 20 000,00 \$, de
la rue Doyon présentant des dépenses de 90
000,00 \$ et que le Conseil Municipal a pris
connaissance et accepte les conditions
imposées par le Ministre des Transports du
Québec. Les travaux exécutés, ci-haut, n'on
pas été et ne feront pas l'objet d'une autre
subvention.

ADOPTÉ



Municipalité de Saint-Victor

N° de résolution
ou annotation

158-2002

DEMANDE DE SOUMISSION SEL À DÉGLAÇAGE

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,

Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander des soumissions pour la fourniture de sel à déglacage, pour la Municipalité de Saint-Victor, pour la session hivernale 2002-2003.

Les fournisseurs suivants sont invités à présenter une soumission.

- La Société Canadienne de Sel
- Sifto Canada
- Mines Seleine
- Sel Warwick

Les soumissions seront reçues sous enveloppes scellées et identifiées SEL À DÉGLAÇAGE au bureau de la Municipalité de Saint-Victor, 287 Rue Marchand Saint-Victor G0M 2B0, jusqu'à 16 heures, le 7 octobre 2002 pour être ouvertes le même jour à la séance du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal ne s'engage pas à accepter, ni la plus basse ni aucune des soumissions.

ADOPTÉ

159-2002

LOCATION DE CONTENEUR

Proposé par Monsieur Steve Plante,

Secondé par Monsieur Richard Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser Monsieur Léo-Guy Jacques, inspecteur, à faire la location d'un conteneur jusqu'à la fin de novembre 2002.

ADOPTÉ

160-2002

INSTALLATION D'UNE POMPE - MICHELINE PLANTE ET STÉPHANE GIROUX

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,

Secondé par Monsieur Serge Jacques,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater Monsieur Léo-Guy Jacques à faire l'achat d'une pompe pour Micheline Plante et Stéphane Giroux pour avoir une meilleure pression d'eau et de faire l'installation en dehors des maisons.

ADOPTÉ



Municipalité de Saint-Victor

161-2002
N° de résolution
ou annotation

MANDAT À DENIS FORTIN, INGÉNIEUR

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,
Secondé par Monsieur Steve Plante,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, de mandater Monsieur Denis Fortin,
ingénieur, de bien vouloir aller en appel
d'offre pour la réfection du rang 3 Nord, la
demande de soumission devra être faite comme
le plan déjà préparé.

ADOPTÉ

162-2002

MANDAT À PAUL BAILLARGEON - CONCEPT FUTUR BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU le projet futur d'une bibliothèque
Municipale à Saint-Victor.

Proposé par Monsieur Richard Bélanger,
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, de mandater Monsieur Paul
Baillargeon, architecte, représenté par
Madame Odette Roy de bien vouloir faire le
nécessaire pour nous localiser la future
bibliothèque municipale à Saint-Victor.

ADOPTÉ

163-2002

RÈGLEMENT NUMÉRO 36-2002 - RÈGLEMENT DE PONCEAUX

Afin de réglementer la pose de ponceaux dans
les fossés de rues déjà existantes et dans les
routes secondaires sur le territoire de la
Municipalité.

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt du public de
contrôler l'installation de ponceaux dans les
fossés de la Municipalité de Saint-Victor ;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement
a été donné à la séance du 3 juin 2002.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Victor

Proposé par Monsieur Richard Bélanger,
Secondé par Monsieur Serge Jacques,
Et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, que le règlement numéro 36-2002 soit adopté.

EN CONSÉQUENCE le Conseil Municipal de Saint-Victor
ordonne et statue par le présent règlement numéro 36-
2002 comme suit :

- ARTICLE 1** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
- ARTICLE 2** Toute personne désirant installer des tuyaux ou ponceaux dans les fossés de rues ou de chemins publics de Saint-Victor doit faire une demande à la Municipalité.
- ARTICLE 3** Les demandes d'installations de tuyaux le long des rues ou dans les chemins publics, qui sont sous la responsabilité municipale, devront être écrites et transmises au Secrétaire-trésorier pour étude et approbation à une séance du Conseil Municipal.
- ARTICLE 4** Le diamètre, les normes de construction et de fabrication et les normes d'installations des tuyaux seront déterminés par l'inspecteur municipal qui fera procéder à leur installation de manière à favoriser et assurer l'écoulement des eaux dans les grilles d'égout pluvial.
- ARTICLE 5** Des grilles d'égout pluvial devront être installées si nécessaire aux endroits, distances et d'un diamètre prescrits par l'inspecteur municipal.
- ARTICLE 6** Le coût des tuyaux fournis par la Municipalité sera calculé au pied linéaire pour l'ensemble des travaux effectués pour chaque terrain visé par la construction ou réparation et chargé aux propriétaires incluant les terrains situés dans les coins de rue, exception faite pour les tuyaux déjà installés, compatibles et en bon état.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Victor

- ARTICLE 7** Le coût des grilles d'égout pluvial sera comptabilisé dans le service d'eau et d'égout de la Municipalité.
- ARTICLE 8** Les frais d'installation des tuyaux et des grilles d'égout seront comptabilisés dans le service d'eau et d'égout pour tous les endroits où ce service est déjà installé. Ailleurs, dans la Municipalité le coût des tuyaux et de leur installation seront aux frais des propriétaires concernés. Ces derniers devront quand même respecter les articles 2, 3, 4 et 5 du présent règlement. Cependant lors de travaux majeurs où la Municipalité doit déplacer les tuyaux des entrées privées suite à un élargissement de la route, les dépenses encourues seront aux frais de la Municipalité sauf pour le coût des tuyaux qui sera à la charge des propriétaires.
- ARTICLE 9** Tout propriétaire devra obtenir un permis pour exécuter le pavage (asphalte, ciment, inter-bloc, etc...) pour son entrée privée.
- ARTICLE 10** L'accotement des rues ou des routes sera laissé en gravier. Si le résidant désire asphalté l'accotement vis-à-vis son entrée privée (stationnement) ou engazonner le reste de l'accotement, il devra obtenir un permis de la Municipalité qui lui indiquera les conditions à respecter, tels l'alignement, le niveau et autres conditions, de façon à ne pas entraver l'écoulement des eaux dans les grilles prévues à cet effet.
- ARTICLE 11** Si la Municipalité doit effectuer des travaux futurs dans la rue ou sur l'accotement, la Municipalité remettra l'accotement et l'entrée en gravier, peu importe qu'ils aient été engazonnés ou asphaltés auparavant par le propriétaire. Une exception sera faite dans le cas d'un bris d'aqueduc municipal



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Victor

où la Municipalité devra remettre l'entrée principale et l'accotement dans le même état où ils étaient auparavant.

- ARTICLE 12** Tout aménagement non conforme et non autorisé devra être défait et le terrain devra être remis dans son état initial à la satisfaction de l'inspecteur municipal et ce, entièrement aux frais du contribuable en cause. Le contribuable en cause aura 10 jours pour se conformer au règlement.
- ARTICLE 13** La Municipalité pourra décider de poser des tuyaux par besoin de sécurité ou tout autre raison jugée nécessaire et ce, aux mêmes conditions stipulées dans le présent règlement.
- ARTICLE 14** Toutes les dispositions, règlements ou parties de règlement antérieurs compatibles avec le présent règlement sont nuls et sans effet.
- ARTICLE 15** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

LE MAIRE

JEAN-PAUL BERNARD

LE SECRETAIRE-TRESORIER

MARC BÉLANGER

164-2002

DEMANDE DE SOUMISSION - FOURNAISE AU GAZ PROPANE

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander des soumissions pour une fournaise au gaz propane de 185 000 BTU à:

- G.R.G., Ste-Marie
- Supérieur propane, Thetford Mines
- Sonic, St-Ephrem

Les soumissions seront reçues sous enveloppes scellées et identifiées **FOURNAISE AU PROPANE** au bureau de la Municipalité de Saint-Victor, 287 Rue Marchand Saint-



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Victor

Victor GOM 2B0, jusqu'à 16 heures, le 7 octobre, 2002 pour être ouvertes le même jour à la séance du Conseil. Le Conseil Municipal ne s'engage pas à accepter, ni la plus basse ni aucune des soumissions.

ADOPTÉ

165-2002

DEMANDE DE NETTOYAGE DU RUISSEAU LABRANCHE

ATTENDU la demande de nettoyage du ruisseau verbalisé « Le ruisseau Labranche » qui est situé sur les lots 322 et 323.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander à la M.R.C. Robert-Cliche de bien vouloir faire nettoyer le ruisseau Labranche qui est situé sur les lots 322 et 323 de la Municipalité de Saint-Victor.

ADOPTÉ

166-2002

TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater Monsieur Marc Bélanger, secrétaire-trésorier, pour prendre de l'information auprès d'un technicien en génie civil pour faire l'inventaire de tout le système d'aqueduc et d'égout dans la Municipalité de Saint-Victor.

ADOPTÉ

167-2002

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les comptes suivants soient approuvés et adoptés pour paiement:



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Victor

793	Hydro-Québec	4	796,98 \$
794	Hydro-Québec		810,20 \$
795	Hydro-Québec		165,64 \$
799	Poste Canada		404,04 \$
804	Services Loisirs et Tourisme	1	340,50 \$
806	Poste Canada		177,67 \$
883	Hydro-Québec	2	615,23 \$
884	Hydro-Québec		543,92 \$
885	CitiCapital Technologie	1	130,06 \$
886	Pitney Bowes		222,69 \$
887	Transport Adrien Roy	4	305,14 \$
888	Editions Juridiques FD		144,45 \$
889	Hydro-Québec		239,85 \$
890	Sani Gestion	1	424,52 \$
891	Hydro-Québec	1	355,87 \$
892	Ateliers F.L.P.H.		223,37 \$
893	Ind. de ciment la Guadeloupe		727,32 \$
894	Telus		18,35 \$
895	Dépanneur Doyon		81,00 \$
896	Télus Mobilité		274,51 \$
897	Pitney Works	1	175,84 \$
899	Hydro-Québec	3	930,63 \$
900	Magasin Coop	1	119,47 \$
901	Téléphone St-Victor		761,57 \$
910	Giroux et Lessard	49	638,59 \$
921	F. Plante		86,27 \$
922	Excavations André Gosselin	4	068,94 \$
923	Autobus Fecteau		115,03 \$
924	Festivités Western		500,00 \$
925	Colis-Express		15,90 \$
926	Clermont Roy		644,14 \$
927	Débroussaillage Eric Nadeau	6	927,38 \$
928	Camions Gilbert		322,07 \$
929	DEBB		48,31 \$
930	Westburne	1	608,72 \$
931	Télus		34,45 \$
932	Hercule Fortin Inc.		22,44 \$
933	Laboratoires Certifiés		741,38 \$
934	Béton St-Ephrem	6	981,07 \$
935	Télus Mobilité		253,17 \$
936	Excavation Pamphile Rodrigue	10	158,90 \$
937	Poulin Excavation	2	424,73 \$
938	Alliance Coop	2	674,64 \$
939	Garage Marc Bureau	1	041,23 \$
940	Garage Irenée Groleau		31,96 \$
941	Armand Lapointe, Equipement		296,54 \$
942	M.R.C. Robert-Cliche	23	178,56 \$
943	Pneus Beaucerons		62,11 \$
944	Centre du Camion	2	768,30 \$
945	Biolab		568,62 \$
946	Signo Tech		49,69 \$
947	Garage Bizier		133,98 \$
948	Bureautique Guy Drouin		115,03 \$
949	Claude Bisson, Architecte		439,97 \$
950	Féd. Québécoise des Municipalités		160,50 \$
952	Extincteurs Kaouin		212,80 \$
951	Centre de l'Aspirateur		51,32 \$
953	Garage Alain Bolduc		132,96 \$
954	Commerçants de la Chaudière		30,28 \$
955	Garage Redmond		405,07 \$



N° de résolution
ou annotation

168-2002

Municipalité de Saint-Victor

956	Industries Wajax	87,87 \$
957	Aréo-Feu	384,18 \$
958	Coop Télé-câble St-Clotilde	67,30 \$
959	Jacques Bolduc	20,00 \$

ADOPTÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

Jean Paul Bernard
JEAN-PAUL BERNARD

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Marc Bélanger
MARC BÉLANGER

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR BEAUCE-NORD

Le 7 octobre 2002, à 20:00 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers Richard Bélanger, Serge Jacques, Steve Plante, Pierre Tardif et Jacques Bolduc, formant quorum sous la Présidence du Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire.

Etait absent: Monsieur Sylvain Vachon.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire dit une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

0675



Municipalité de Saint-Victor

N° de résolution
ou l'ajout de 2002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Serge Jacques,
Et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, que l'ordre du jour soit adopté tel que
présenté.

ADOPTÉ

170-2002

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Serge Jacques,
Et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, que le procès-verbal de la séance spéciale du
27 août 2002 et de la séance régulière du 3 septembre
soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ

171-2002

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE - CATHERINE DE LONGPRÉ

ATTENDU la demande d'aide financière de Monsieur André
Doucet pour la marche bénéfice pour la MAISON CATHERINE
DE LONGPRÉ.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor
participera pour un montant de 50,00 \$ pour le projet
de marche bénéfique de Monsieur André Doucet au profit
de la MAISON CATHERINE DE LONGPRÉ.

ADOPTÉ

172-2002

DEMANDE DE GRATTAGE - CLAB AGE D'OR

ATTENDU la demande de grattage du Club de l'Âge d'Or
pour l'hiver 2002 - 2003.